

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
IDVERDE**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise IDVERDE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

IDVERDE			
Date d'adhésion au programme	16/11/2021	Date d'engagement dans le programme	02/06/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	30/06/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions.....	6
II. Évaluation.....	7
II.1 Synthèse de l'évaluation.....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies.....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations.....	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action.....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	8
IV. Synthèse des retours du jury.....	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

4 Avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret

Secteurs d'activité

Le groupe idverde est le leader français et européen du paysage, et de la nature en ville, présent dans six pays en Europe et sur 150 sites avec près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires. idverde en France, c'est plus de 3 000 collaborateurs au service de la nature, avec une organisation et des exploitations décentralisées au plus proche des territoires.

Chiffre d'affaires

1 Md€

Nombre d'employés

3000 en France

Site web de l'entreprise

<https://idverde.fr/>

I.1 Engagements préexistants

La stratégie RSE d'idverde, structurée autour de trois piliers People – Planet – Performance, intègre un engagement dédié à la préservation de la biodiversité : "préserver et restaurer la biodiversité" avec un objectif d'augmenter de 10 % chaque année la part de l'activité ayant un impact positif sur la biodiversité.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Avec un métier dépendant du vivant, préserver et restaurer la biodiversité constitue un enjeu prioritaire au cœur des activités d'idverde, relevé comme enjeu « matériel » dans le cadre de l'analyse de matérialité réalisée en 2020-2021 et constituant un des 10 engagements de la stratégie RSE d'idverde. En tant qu'acteur du paysage et de la nature en ville, la prise en compte des enjeux de biodiversité et de son respect sur les chantiers qui nous sont confiés en réalisation ou en entretien est associée à des risques et opportunités, en particulier :

- Risques réglementaires et juridiques, risque de réputation et d'image en cas d'atteinte directe à la biodiversité (destruction d'espèces protégées par exemple) ;
- Risques opérationnels pouvant impacter l'activité selon l'ampleur des bouleversements du fonctionnement des écosystèmes (qualité des sols, sécheresses ou inondations, qualité sanitaire, qualité des approvisionnements en végétaux, etc.) ;
- Risques marché liés à l'évolution des exigences clients en matière de prise en compte de la biodiversité mais aussi opportunités de marché et de différenciation liées au développement d'offres innovantes basées sur les solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires ;
- Opportunités d'image face à des attentes croissantes de la société civile vers plus de nature en ville (espaces de détente et de bien-être) ;
- Opportunités de fédération et d'attractivité auprès des collaborateurs au travers d'un métier porteur de sens au cœur de défis sociétaux.

Dans son plan d'action volontaire 2023-2025, idverde a défini de travailler prioritairement dans le cadre de cette 1ère période d'engagement sur les enjeux suivants (in situ et en amont de sa chaîne de valeur) :

- La gestion écologique des espaces naturels ;

- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux et bonnes pratiques de protection de la biodiversité ;
- La promotion des solutions fondées sur la nature auprès des décideurs publics locaux ;
- La réduction de l'empreinte carbone de l'activité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action concerne idverde France. Il s'applique à ses activités d'entretien et de création d'aménagements paysagers réalisées pour le compte de ses clients ou sur ses sites d'implantation.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2023-2026)		
Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier

- 1. Maintenir chaque année au moins 1 000 hectares d'espaces verts en gestion écologique, dès 2023
- 2. Rassembler nos bonnes pratiques de gestion au sein d'un mémento biodiversité d'ici fin 2023
- 3. Déployer un outil de reconnaissance et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes auprès de nos collaborateurs d'ici fin 2023
- 4. Doubler chaque année la part de l'électrique dans les investissements d'ici 2025
- 5. Concevoir un atelier pédagogique des solutions fondées sur la nature et engager son déploiement à destination de nos clients d'ici fin 2023

Observations

Les 5 actions cœur de métier répondent aux enjeux identifiés par l'entreprise.

Action complémentaire

- 1. Sensibiliser au moins 1 000 collaborateurs par an aux enjeux de protection de la biodiversité et 100 % des agences d'ici 2024
- 2. Financer chaque année au moins un programme de protection de la biodiversité urbaine
- 3. Nous engager dans des programmes de sciences participatives liées à la biodiversité d'ici 2024

Observations

L'entreprise a identifié 3 actions complémentaires qui sont davantage d'ordre sociétal et qui restent pertinentes pour compléter les actions cœur de métier.

II. Évaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a mené un exercice d'identification de ses dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité, avec des résultats qui apparaissent couvrir l'ensemble des principaux enjeux en lien avec ses activités.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	À renforcer	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action couvre les sujets prioritaires qui ont été identifiés. L'action la plus emblématique consiste à maintenir une surface minimum en gestion écologique chaque année, ce qui implique de mobiliser l'écosystème de l'entreprise.

Néanmoins, concernant la réduction de l'empreinte carbone de l'activité, l'action consistant à doubler la part de l'électricité dans les investissements d'ici 2025 semble dès le départ non seulement peu atteignable mais aussi peu pertinente : un objectif plus global de pilotage et de baisse des émissions de GES aurait été plus adapté.

De même, les actions liées à la sensibilisation des collaborateurs et des clients apparaissent dès le départ complexes à mener et à évaluer de façon précise.

En l'occurrence, si des indicateurs liés à l'évaluation de la mise en œuvre ont bien été définis pour chaque action, il aurait pu être pertinent de définir un indicateur de suivi de la biodiversité sur les zones en gestion écologique (en lien avec l'action 1) pour garantir l'efficacité de cette action pour la préservation de la biodiversité.

Dans l'ensemble, l'entreprise démontre une démarche sérieuse et structurée en matière de biodiversité, avec une identification pertinente de ses enjeux et un plan d'action globalement cohérent avec ceux-ci. Toutefois, la portée réelle de cette stratégie reste limitée par quelques faiblesses : certaines actions clés apparaissent insuffisamment adaptées ou réalistes, notamment en matière de réduction des émissions de GES, tandis que les efforts de sensibilisation manquent de méthodes d'évaluation robustes.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Le plan d'action mériterait d'être précisé quant aux moyens financiers et humains alloués, aux modalités concrètes de mise en œuvre (avec des jalons) et aux indicateurs d'évaluation. Cela permettrait d'éviter de constater en cours de déploiement l'impossibilité de mettre en œuvre ou d'évaluer certaines actions. Par ailleurs, le plan d'action est prévu pour 3 ans, avec une revue annuelle par le Comité RSE puis par la direction, ce qui semble peu pour définir et mettre en œuvre des actions correctives, mais aussi pour engager les parties prenantes. Des revues trimestrielles sembleraient plus pertinentes.

De façon spécifique sur les actions, les objectifs pourraient être précisés :

- Pour l'action "Rassembler nos bonnes pratiques de gestion au sein d'un memento biodiversité d'ici fin 2023" : assurer une présentation du memento mis à jour pour 100% des collaborateurs chaque année ;
- Pour l'action "Déployer un outil de reconnaissance et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes auprès de nos collaborateurs d'ici fin 2023" : assurer qu'une "causerie" soit organisée au moins une fois par an dans xx% des agences du groupe et mettre un objectif de 100% des salariés couverts au bout des 3 ans du plan d'action ;
- Pour l'action "Concevoir un atelier pédagogique des solutions fondées sur la nature et engager son déploiement à destination de nos clients d'ici fin 2023 : définir un nombre d'ateliers cible à mener chaque année pour sensibiliser les clients.

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour l'action "Doublé chaque année la part de l'électrique dans les investissements d'ici 2025", l'entreprise pourrait faire un bilan carbone chaque année pour identifier ses principales sources d'émission et définir des objectifs précis de baisse des émissions du groupe.

Elle pourrait également prendre des mesures plus globales pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, afin de ne pas faire porter le sujet uniquement sur l'électrification du matériel.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Renforcer le pilotage en augmentant la fréquence de suivi du plan d'action par la direction, en définissant des indicateurs clairs et un dispositif de gouvernance structuré, et en mettant en place un système d'évaluation de l'impact biodiversité.
- Mieux mobiliser les collaborateurs en impliquant les équipes en amont des actions, en communiquant plus largement sur les objectifs et en structurant un programme de sensibilisation mesurable.
- Co-construire avec les parties prenantes en associant partenaires, clients et bénéficiaires dès la conception des ateliers ou outils.
- La hausse de la part d'investissement dans du matériel électrique n'a pas pu être concrétisée en raison du coût encore trop élevé des équipements disponibles sur le marché. Cette difficulté, qui devrait persister, suggère qu'une démarche plus globale de réduction des émissions, mobilisant d'autres leviers que la seule électrification du matériel, serait plus pertinente.
- Clarifier et ajuster les moyens en détaillant les ressources humaines et financières pour chaque action, en allouant des moyens supplémentaires aux actions stratégiques (gestion écologique, sensibilisation, matériel).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »*
- *Collège « ONG, fondations »*
- *Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».*

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Donner plus de précision concernant l'action n°1 sur la part que représente les 1000 ha d'espaces verts en gestion écologique dans les activités de l'entreprise afin de pouvoir apprécier l'ambition de cette action
- Avoir une vision plus globale concernant les sources d'émissions de GES à travers la réalisation d'un bilan carbone afin de définir des actions complémentaires au passage à du matériel électrique et renforcer le pilotage d'action visant la diminution de ces émissions.